FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Information sur les modifications du règlement de natation course adoptées lors du congrès de la FINA le 23 juillet 2009 à Rome.

REGLEMENT SUR LES COMBINAISONS

La FINA a fixé le règlement applicable pour les combinaisons en considérant 2 périodes :

- La fin de l'année 2009
- A partir du 1 janvier 2010.

Le Bureau de la FFN ayant décidé d'appliquer dès le début de la saison 2009-2010 le règlement FINA applicable au 1 janvier 2010, seul celui-ci est évoqué ci-dessus :

(BL 8.2) Lors des épreuves de natation, les compétiteurs doivent porter des maillots de bain d'une pièce pour les hommes et d'une ou deux pièces pour les femmes qui,

- pour les hommes ne doit pas dépasser au dessus du nombril et au dessous des genoux,
- pour les femmes, ne doit pas couvrir le cou, ni dépasser au delà des épaules et au dessous des genoux

Le maillot de bain doit être réalisé dans une matière « textile » exclusivement. Les « fermetures éclairs » et autres dispositif de fermeture ne sont pas autorisés.